

AD

VALZ

NOUVELLE SERIE

N° 39

3^E TRIMESTRE 1982



J.M ROUSSEAU

Pt 82

Aspects marchands et non marchands

de la langue bretonne

désirez-vous :

- apprendre le breton ?

SKOL DRE LIZHER "AR FALZ"

cours gratuit de breton par correspondance

Ecriture : SKOL DRE LIZHER "AR FALZ"
A. DESHAYES, 15 Bd de Bretagne 29000 KEMPER

- suivre un stage de langue et culture bretonnes ?

Tous les ans SESSION D'ETUDES BRETONNES organisée par
les « Instituteurs et professeurs laïques bretons »

- militer pour le respect des droits culturels
du peuple breton ? Alors lisez "AR FALZ"...

ABONNEMENT A LA REVUE AR FALZ : 50 F pour 4 N°.

Adhérez au Mouvement AR FALZ!

L'adhésion au Mouvement AR FALZ nécessite
site, outre l'acceptation de ses statuts et de
ses orientations générales

{ l'abonnement à la revue: 50 F
la cotisation annuelle: 50 F = 100 F

REDACTION-ADMINISTRATION :

6 Rue Longue 29210 MORLAIX

Tel: (98) 62.17.20



ar falz : bretagne, socialisme, laïcité

ur gelaouenn e brezhoneg penn da benn

PLANEDENN

o tont er maes peder gwech ar bloaz

komanant boutin : 60 Lur (ewid 4 niverenn 64 pajenn)

komanant-skoazell : 80 Lur hag ouzhpenn.

kass an arc'hant da : PLANEDENN, 1, plassenn ar Marc'hallac'h
29210 MONTRouLES

CE NUMERO N° 39 : 15 F

Directeur de la publication : P. HERVE

Les articles publiés
dans "AR FALZ" n'engagent que
la responsabilité de leurs
auteurs.

Imprimerie Contemporaine, 7 Quai André Rhuy, 44200 NANTES

N° CPPAP : 56610. Dépôt légal 3ème trimestre 1982

ERWAN PERSON D'AN ANAON

Yves PERSON, notre camarade et notre ancien président, est décédé à Paris au milieu du mois de Novembre. Il repose désormais dans le cimetière de Plestin-Les-Grèves, commune dans laquelle il avait une maison de vacances. Il n'avait que 56 ans, mais depuis deux ans il était diminué à la suite d'une intervention chirurgicale tentée pour le guérir d'une tumeur au cerveau.

Nous perdons un camarade prestigieux dans le domaine de l'histoire africaine, qu'il enseignait à la Sorbonne. Sa thèse monumentale sur "Samori et la renaissance de l'empire mandingue", qui demeure une des bases fondamentales de la connaissance du passé africain, est de plus une contribution essentielle à la décolonisation spirituelle de l'Afrique Noire. Parce qu'il rêvait d'une véritable décolonisation, Yves Person était en butte à l'hostilité de plusieurs gouvernements africains, liés aux intérêts de l'impérialisme français et international. Il écrivait dans "AR FALZ" N°1 de 1973:

"...La puissance du génocide français repose avant tout sur le mythe de l'universalité de la culture française... ce mythe meurtrier a été accepté sans aucune critique et diffusé avec une efficacité redoutable par nos Ecoles Normales... Cela a été le plus puissant instrument de destruction des cultures minoritaires dans l'Hexagone comme Outre-Mer. Et dans l'ancien Empire Français, je ne connais aucun cas où nos instituteurs, porteurs de lumière aient élevé la voix en faveur des cultures autochtones que leurs supérieurs leur enjoignaient de détruire... Mais le plus grave est qu'ils formaient ainsi des générations d'enseignants africains et une bourgeoisie déracinée bien décidée à défendre ses privilèges en se consacrant, après l'indépendance politique, à la destruction de ses propres valeurs nationales qu'on lui avait appris à mépriser...."

Si Yves Person dérangeait la bourgeoisie africaine, il était en revanche fort apprécié par les étudiants noirs, et cela j'ai pu le constater à l'Université de Nantes.

Défendre les langues africaines, défendre le breton, c'était pour Yves Person le même combat contre l'impérialisme culturel français. Il avait fait l'effort d'apprendre le breton et il tenait à l'utiliser dans des textes et des exposés fort savants. Ce n'était pas rien de suivre sa pensée dans les conférences de haut niveau qu'il donnait dans nos stages ! Certaines furent publiées dans "AR FALZ" (par exemple le N°12 en 1976). Par l'étendue de sa culture, qui débordait très largement du cadre français, par l'ampleur de ses vues sur les phénomènes de domination impérialiste, il nous a aidés. Merci, Yves Person

Per RHUN

ASPECTS MARCHANDS ET NON MARCHANDS DE LA LANGUE BRETONNE

Nous donnons ci-après une communication faite à l'Université de Bordeaux I, par J.M. ROUSSEAU, Maître-Assistant, au cours d'un séminaire le 9 Mars 1982. L'auteur se propose d'y démontrer que "la langue bretonne ... actuellement produite et diffusée comme véhicule de la culture bretonne est un bien économique différent de la langue bretonne qui était utilisée au 19^e siècle" et que "le breton ne peut offrir d'emploi que dans le secteur associatif". Breton, bien économique ? Langue du peuple ? ou langue d'une minorité culturelle ?

Nous reproduisons donc ce point de vue intégralement sans y ajouter de commentaires afin d'en susciter auprès de nos lecteurs et abonnés. Nous invitons chacun à nous faire part de ses observations ; puissent-elles être nombreuses ! Celles-ci permettraient d'animer une discussion dans la revue au sein d'une tribune des lecteurs.

Si le rôle du langage dans l'activité économique a été mis récemment en évidence par quelques auteurs, il n'en demeure pas moins que la langue est rarement considérée comme un bien économique. On la considère habituellement comme une composante ethnique de l'individu (Migué 1979), comme un aspect du capital humain (Becker 1964).

De manière assez générale, la langue est prise en compte dans le cas de bilinguisme ; vu ce sujet, il convient de noter l'importance récente des contributions d'origine canadienne (1). Mais, si certains auteurs étudient les conséquences économiques du bilinguisme (1), plus récemment on a vu paraître des études du bilinguisme comme phénomène économique en soi (Breton 1978).

A ce propos, il convient de noter que les auteurs partent d'une situation donnée, une économie dans laquelle deux langues apparaissent comme des biens économiques subsistants.

Si, conformément à la théorie du capital humain, les trois lieux de formation sont l'école, la famille et l'entreprise, on peut trouver des économies où deux langues sont également et concurremment utilisées dans ces trois lieux.

Notre propos est différent, il s'agit moins pour nous d'étudier la situation créée par le bilinguisme en Bretagne que d'essayer d'expliquer deux phénomènes :

- 1. Le recul du breton depuis le 19^e siècle,
- 2. Le regain d'intérêt pour le breton depuis les années 60.

Nous nous proposons d'expliquer le premier point en montrant comment le breton a cessé d'être une langue de travail, à partir du 19^e siècle, ce qui, joint à l'effet de l'instauration de l'école laïque, obligatoire en français, a réduit à la seule famille le champ d'exercice possible de cette langue. La monétarisation des échanges, ainsi que la recherche d'un revenu monétaire ont entraîné d'autre part une baisse du terme de rendement du breton, alors que celui de la langue française apparaissait au contraire comme élevé.

Il en a résulté, sur plusieurs générations, un phénomène d'arbitrage en faveur du français. Alors que l'investissement en langue bretonne ne produisait plus de revenu (monétaire ou non monétaire), le français au contraire offrait des possibilités de gains (comparativement) élevés.

(1) Voir les études de Vaillancourt dans les cahiers du département de science économique et centre de recherche en développement économique cités en bibliographie.

C'est l'expérience faite par les premières générations d'émigrants, expérience qui a conditionné leur choix en matière d'éducation pour les générations suivantes.

La particularité de la Bretagne tient au fait que les deux langues ne sont pas, dans un premier temps, des biens économiques substitués ; chacun possède sa propre fonction. Le breton est la langue usuelle, le français est la langue administrative.

Cette situation va se modifier avec l'apparition du machinisme, le français va alors révéler, à l'usage, des caractéristiques (2) que le breton ne possède pas. Ceci, en même temps que le revenu s'élève ; il va alors apparaître que le breton est dominé, en termes de caractéristiques, par le français. Conformément à ce qu'il énonce dans la théorie, le breton va alors se comporter comme un bien inférieur et disparaître.

Cette disparition du monde du travail, ne signifie pas disparition totale, en effet, comme le faisait remarquer Y. Person (1973), une langue a deux fonctions :

- une fonction de communication qui apparaît notamment dans l'activité économique,
- une fonction de véhicule de culture.

Or, c'est cette seconde fonction qui s'est trouvée, récemment, occasionner une résurgence du breton. Du moins, c'est la thèse que nous soutenons ici : la langue bretonne qui est actuellement produite et diffusée comme véhicule de la culture bretonne est un bien économique différent de la langue bretonne qui était utilisée au 19^e siècle.

Le mouvement de déclin du breton s'explique par le fait qu'il ait été évincé par le français à partir du moment où cette langue a pu entrer en concurrence avec lui. C'est-à-dire, à partir de l'industrialisation et de la salarisation de la population bretonne. Le renouveau actuel correspond en fait à une demande de breton, comme véhicule de la culture (3). En tant que tel, il est bien évident qu'il possède de manière unique cette caractéristique et ne saurait être concurrencé par aucune autre langue.

C'est sur cette distinction que nous ferons le plan de cet article :

1. L'offre de breton et l'activité économique
2. La demande de breton et les activités culturelles

I. L'OFFRE DE BRETON ET L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Si l'on peut évaluer le capital humain d'un bretonnant par la quantité d'information qu'il est susceptible de produire dans cette langue au cours de sa vie, il devient alors possible d'additionner ces évaluations micro-économiques pour déterminer la valeur globale du stock de breton pour la Bretagne tout entière.

Ce stock va diminuer depuis le 19^e siècle à la suite d'un double processus d'usure (départ des bretonnants et non renouvellement des générations de bretonnants) et d'obsolescence.

(2) au sens donné par K.J. Lancaster à ce terme

(3) Cette demande a d'ailleurs toujours existé, mais elle a pris récemment une grande ampleur.

L'évolution économique de la Bretagne s'est faite pour les Bretons sous un triple impératif :

- quitter sa région
- quitter son village
- quitter son métier.

Ce sont ces trois mutations qui ont conduit à l'usure du capital du breton.

A. L'USURE DU CAPITAL DE LANGUE BRETONNE

1. Quitter la région : l'émigration

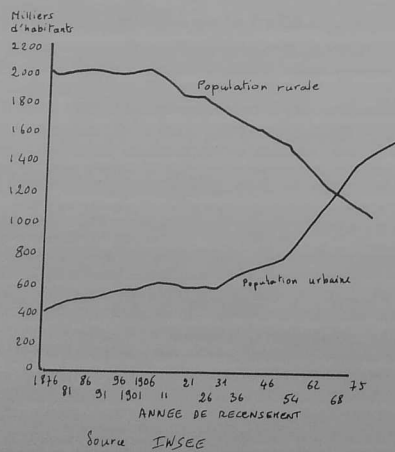
Le courant migratoire a été croissant de 1880 jusqu'à 1936 (le taux d'émigration passant d'environ 15/1000 à environ 60/1000). Il y a donc, en termes de capital humain, une perte nette si l'on considère que le rendement du breton est associé à la pratique de celui-ci dans la communication.

Ce n'est qu'après la seconde guerre mondiale que le mouvement s'est inversé. Si entre 1946 et 1954 l'exode paraît encore important puisque 17000 personnes quittent -en moyenne- chaque année la Bretagne sans être remplacées, ce courant d'émigration s'atténue jusqu'à se renverser pour les années les plus récentes où les derniers recensements font apparaître un solde positif.

Il faut noter cependant que ce renversement de tendance ne joue pas de manière symétrique en faveur du breton. Les nouveaux immigrants ne sont pas nécessairement d'anciens Bretons et a fortiori d'anciens bretonnants ; lorsque c'est le cas, ceux-ci ne participent pas le plus souvent à la transmission du capital intellectuel que constitue l'apprentissage de la langue. Il y a là très exactement un phénomène d'obsolescence. (4)

2. Quitter son village : l'urbanisation

De 1876 à nos jours, l'évolution générale de la population bretonne peut se résumer à un exode permanent de la campagne vers la ville comme le révèle de manière éloquente le graphique suivant.



En ce qui concerne le breton, ce mouvement irréversible va se traduire par une perte nette tenant à ce que :

- d'une part l'emploi du breton va se révéler moins fréquent à la campagne,
- d'autre part, le rendement du breton à la ville est voisin de zéro. D'où un abandon de son usage.

Le breton à la campagne : son usage sera moins fréquent du fait qu'il y aura une moindre quantité de personnes pour le pratiquer, ce qui va entraîner une augmentation plus que proportionnelle des coûts dans l'acquisition de la langue. Mais surtout, parce que l'agriculture où la pratique du breton était constante, va connaître une transformation dans les méthodes de production.

Même au début du siècle, l'agriculture bretonne présentait toujours des caractères hérités du passé. Elle se caractérise par une faible surface des exploitations agricoles.

REPARTITION DU NOMBRE ET DE LA SURFACE DES EXPLOITATIONS DE PLUS DE 14a ENTRE LES DIFFERENTES CLASSES DE SURFACE (EN %).

	1-5 HA	5-10 HA	10-20 HA	20-50 HA	50 HA ET +	TOTAL
1929						
NOMBRE	34.8	27.3	27.5	9.8	0.5	100
SURFACE	11.5	20.7	39.4	25.7	2.7	100
1970						
NOMBRE	23.5	18.5	32.8	24.2	1.0	100
SURFACE	4.4	9.7	33.9	47.7	4.3	100

Source : SREL V&S&ZM

Le nombre d'exploitations va diminuer : de 197000 en 1955, il passe à 126000 en 1975 ce qui s'accompagne d'un phénomène de concentration au profit des plus grandes exploitations.

Ce processus s'accompagne de la modification des conditions techniques de la production.

La production est destinée à l'auto-consommation, ce qui entraîne plusieurs conséquences :

- en ce qui concerne le type de production, il s'agit de polyculture et un peu d'élevage ;
- les échanges donnent lieu à des trocs où le breton sert de moyen de communication. Il en va de même en ce qui concerne la commercialisation du surplus. C'est l'affaire des courtiers et des collecteurs qui pratiquent également cette langue ;
- le principal facteur de production utilisé, à part la terre, est le travail. D'où une faible productivité.

(4) Si le déclin de la population bretonne va de pair avec celui de la population bretonnante, par contre la croissance récente de la première par afflux de l'extérieur n'entraîne pas une augmentation de la seconde : elle diminue même en importance relative.

La taille des surfaces apparaît donc un facteur déterminant dans le maintien du breton comme langue de travail :

- au niveau micro-économique :
 - une petite taille pour les exploitations agricoles convient à une forme d'organisation du travail familial ; la relative autarcie ainsi autorisée permet de limiter les échanges. Selon la matière de l'échange, le moyen de communication change aussi.
- au niveau macro-économique :
 - la parcellisation est également un facteur favorable au maintien du breton puisque les échanges se font alors dans l'environnement immédiat de l'exploitation, les échanges avec l'extérieur étant assurés par l'intermédiaire de courtiers bilingues.

A l'échange en nature est associé le breton ; le français par contre est utilisé lors d'un échange monétaire. Il y a donc au départ, séparation très nette entre les deux langues ; elles n'ont pas de caractéristiques communes (au sens donné par K.J. Lancaster à ce terme).

Tant qu'il y a prépondérance de l'économie auto-centrée où la quasi-totalité des échanges peuvent se faire en breton, l'usage du français n'apporte qu'un faible rendement à ceux qui le connaissent ; quant aux autres, l'investissement que représente l'acquisition d'une seconde langue, ne leur paraît pas ou peu rentable. (5)

La modification des conditions techniques de la production va entraîner un recul de l'importance du breton comme langue de travail. L'introduction du machinisme va bouleverser les conditions de la production et provoquer l'exode agricole.

3. Quitter son métier : l'industrialisation

Le machinisme va entraîner un développement intensif de l'agriculture (6). Une première conséquence sera le départ de l'agriculture d'une main-d'œuvre abondante. De 545 056 en 1954, la population active agricole passera 20 ans plus tard à 208 425.

Simultanément avec le machinisme, un nouveau vocabulaire va se révéler nécessaire, et de même que pour le français et l'anglais, c'est la terminologie d'origine qui va s'imposer (7). Le breton va donc perdre sa prééminence comme langue de travail dans l'agriculture. Comme la hausse de productivité va dégager un surplus, il aura des échanges de plus en plus nombreux avec l'extérieur et le recours à l'échange monétaire sera de plus en plus fréquent. La productivité plus élevée atteinte grâce au machinisme va entraîner l'extension de celui-ci. Il y aura substitution du capital technique au travail. Cette transformation ne concerne pas seulement l'agriculture mais elle s'étend aussi aux activités artisanales et au petit commerce liés à l'activité rurale.

L'effectif des artisans, patrons-pêcheurs, petits commerçants du milieu rural, passe de 60 882 en 1962 à 38 955 en 1975. Les travailleurs qui quittent l'agriculture vont pour la plupart entrer dans l'industrie, de même pour les non-entrants. Ce qui guide ce mouvement est la recherche d'une rémunération

(5) Le taux de rendement du breton est supérieur à celui du français

(6) On passe d'un type de production "capital saving" à un type "labor saving"

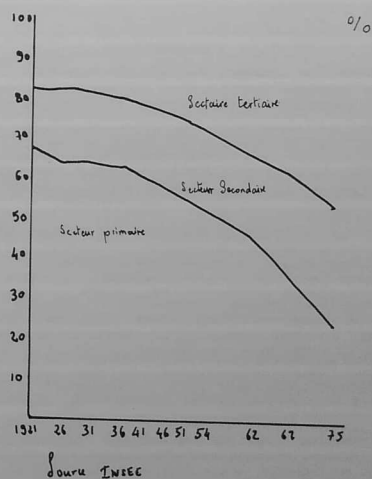
(7) Ce n'est pas le coût de traduction qui est en cause ici (une revue comme PREDER s'est spécialisée dans l'édition d'un vocabulaire contemporain), mais le coût de formation des utilisateurs de ce vocabulaire.

plus élevée alors que dans l'agriculture, les secteurs vers lesquels ils vont se diriger, ne proposent qu'une rémunération inexistante pour l'emploi du breton.

Les bretonnants se trouvaient essentiellement cantonnés dans le secteur primaire, l'évolution de la structure de la population active va mettre en évidence la déperdition du breton. Comme nous allons le voir, plus les activités s'écartent des simples activités de production manuelle pour rejoindre la production immatérielle des services, plus l'usage du breton est rare et ne donne pas lieu à rémunération.

La compression du secteur primaire au profit du secteur tertiaire s'est parallèlement accompagnée d'une limitation de plus en plus grande du breton dans l'activité économique de la Bretagne.

EVOLUTION DE LA REPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE EN BRETAGNE



Nous allons maintenant tenter d'expliquer comment la division du travail explique les phénomènes précédents.

B. DIVISION DU TRAVAIL ET LANGUE

Le bilinguisme a fait l'objet de nombreuses recherches au Canada, en particulier dans le cadre des études réalisées pour le compte de la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec ; celle sur l'utilisation du français dans le monde du travail du Québec propose le concept de hiérarchie de communication (8).

1. Hiérarchie des communications dans l'entreprise

En analysant les différents types de communications possibles dans le monde du travail, on aboutit à la présentation suivante :

lecture de documents	remplir des Formulaires	écrire des textes vers l'extérieur
lire des textes de l'extérieur		écrire des textes internes spécifiques
lire des textes internes spécifiques	INFORMATEUR	écrire des textes internes généraux
lire des textes internes généraux		
parler à son supérieur immédiat	Assister à des réunions	parler à des subordonnés
parler à ses collègues	Parler à des gens extérieurs	parler à des collègues
RECEPTEUR		EMISSION

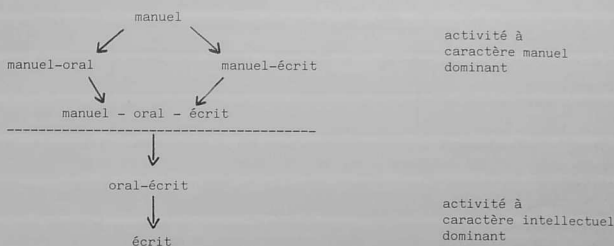
A partir d'un tel schéma, il est facile de caractériser les utilisations possibles du breton dans l'entreprise.

Le breton est une langue dont la pratique est orale ; il en résulte que son usage s'est donc vu confiner uniquement à des communications de type oral.

Par opposition, tous les emplois qui requéraient de la lecture ou de l'écriture (cas des employés) ont été attribués à des travailleurs pouvant lire et écrire en français. L'utilisation du breton dans l'entreprise s'est donc confinée aux tâches de production. La division travail manuel, travail intellectuel, s'est trouvée doublée d'une division langue bretonne, langue française.

(8) Carlos (1973)

Si l'on présente les différents types d'activités dans l'entreprise selon la hiérarchie des tâches :



Il apparaît clairement que le développement de l'entreprise et la complexité croissante des tâches qui s'y exercent amènent l'utilisation du breton à devenir un instrument de communications entre travailleurs manuels.

Ce fait est capital pour la carrière d'un travailleur dans l'entreprise, car si celui-ci cherche à obtenir le rendement le plus élevé, pour les connaissances (intellectuelles et manuelles) qu'il a accumulées, il en résulte que pour lui, le taux de rendement lié à son investissement en breton est nul et il est donc plus avantageux d'investir dans l'apprentissage de la langue française.

C'est bien ce qui s'est passé pendant le XIXe siècle lorsque les élites régionales ont quitté la région. Certains ont intégré l'Administration ou la carrière militaire, d'autres s'établissent en région parisienne ou dans des régions où l'industrie se développe.

Le plus souvent cela se traduit par l'abandon du breton comme langue de travail, alors même que ces émigrés auraient pu, eux, lire et écrire en breton.

Ce mouvement va se transmettre au plus grand nombre mais obéira toujours au même mécanisme. L'exode, quelle que soit sa forme, conduit l'émigrant à rechercher des gains plus élevés. Or la majorité des émigrants va se retrouver à la ville. A l'exception de quelques emplois, tels que personnels de service, l'usage du breton deviendra pour eux caduc.

Nous voyons ici la différence de situation entre le Québec et la Bretagne.

2. Typologie des situations de concurrence entre langues

En travaillant sur les pourcentages d'utilisation du français par les francophones et les anglophones, Carlos met en évidence quatre situations possibles selon que le taux d'utilisation du français est supérieur ou inférieur à la moyenne du groupe.

ANGLOPHONES

	>	<
FRANCOPHONES	1	2
	4	3

CAS N° 1 : il y a domination du français. Celui-ci est plus souvent utilisé, et par les deux groupes

CAS N° 2 : secteurs parallèles. Chaque groupe linguistique utilise sa langue plus souvent que la moyenne

CAS N° 3 : il y a domination de l'anglais, puisque le français est le moins souvent utilisé et par les deux groupes

CAS N° 4 : il y a bilinguisme, chaque groupe utilise la langue de l'autre groupe plus souvent qu'il ne le fait en moyenne.

Cette classification qui a l'avantage de la clarté, n'est possible que dans le cas où il y a réellement deux groupes susceptibles de pratiquer les deux langues. La situation n'est pas la même en Bretagne où seuls les Bretons (ou plus précisément certains) sont bilingues, les francophones, eux ne l'étant généralement pas.

Ainsi, par exemple, une situation de bilinguisme n'existe pas, car s'il existe des secteurs d'activité dans lesquels les bretonnants utilisent plus rarement leur langue maternelle que d'habitude, cela n'incite pas les francophones à parler breton. Le cas n° 3 par contre se retrouve exactement dans tout le secteur administratif. Le cas n° 2, de secteurs parallèles, peut se rencontrer par contre à l'occasion d'activités liées au secteur primaire (agriculture, pêche).

La situation du breton apparaît donc comme caractérisée par le fait que dans l'activité économique, seuls les cas 3 et 4 se rencontrent, c'est-à-dire que le taux d'utilisation du breton par les francophones y est inférieur à leur taux moyen d'utilisation. (Ce qui suppose d'ailleurs que les francophones utilisent le breton pour des activités de loisirs ; point sur lequel nous reviendrons).

Les seules activités économiques dans lesquelles le breton a pu se maintenir ont ainsi créé des secteurs parallèles. Compte-tenu de l'analyse faite précédemment sur la division du travail dans l'entreprise, il apparaît que le breton ne peut subsister que dans des entreprises de petite taille, à l'échelle individuelle ou familiale. De cette spécialisation forcée, ayant pour cause la division du travail dans l'entreprise, il va résulter une division des langues dans l'espace.

Le breton ne se trouvant plus que dans certaines activités, il sera localisé où seront implantées ces activités. Le breton se retrouvera donc à l'intérieur des terres dans le monde rural, et localisé sur la côte, autour des ports.

Le cas de la Bretagne peut donc se caractériser par l'inexistence des cas 1 et 4 mais cette appréciation mérite d'être nuancée car il se développe à l'heure actuelle, dans le secteur non marchand des situations qui évoquent le cas n° 1. C'est ce que nous allons examiner dans la seconde partie de ce papier.

II. LA DEMANDE DE BRETON ET LES ACTIVITES CULTURELLES

La diminution de la durée de travail que connaît la société française depuis les années 50 a, par voie de conséquence, augmenté la durée des loisirs, ce qui s'est traduit par le développement de nouvelles activités à caractère associatif, et par l'extension des anciennes. La baisse du coût de renonciation à une activité rémunérée a eu pour conséquence une augmentation corrélative d'activités à caractère non marchand, ce qui a permis d'étendre dans des proportions sensibles le volume de celles-ci. Ainsi des activités de diffusion de la culture bretonne se sont-elles multipliées ; de façon parallèle, l'intérêt pour la langue bretonne a incité une demande de breton, qui, ne pouvant être satisfaite dans le cadre traditionnel, a donc suscité une offre sur le marché de l'enseignement. Ce sont ces deux points que nous allons examiner maintenant.

A. BRETON ET INFORMATION CULTURELLE

Les moyens par lesquels la culture bretonne a été véhiculée ont naturellement évolué en fonction de la technologie de la communication.

1. Une technique ancienne : l'écriture

Par tradition, la culture bretonne se communique de manière orale, mais et c'est sans doute là une des causes profondes de son peu de diffusion, l'écriture a été en fait utilisée comme mode de conservation et de transmission de la culture. Nous nous trouvons ainsi devant le paradoxe suivant : la conservation du patrimoine breton n'a pu s'effectuer que sous une forme qui était très élitiste car fermée à la plus grande partie des bretonnants. Si la population bretonnante du 19e siècle peut être évaluée à environ 800 000 personnes, il n'y en avait qu'une partie qui était capable de lire et à plus forte raison d'écrire en breton.

A partir du moment où le stock de capital de langue bretonne a commencé à diminuer, la conservation du patrimoine culturel a fait problème et puisque la transmission orale se faisait plus aléatoire, il ne restait plus que l'écriture comme technique de transmission. Notons cependant qu'une telle solution n'était praticable qu'à partir du moment où une orthographe avait été établie.

Si donc, sur le plan technique, l'écriture se révèle un instrument efficace puisqu'elle transporte l'information dans le temps sans grand risque de détérioration, elle opère par contre une véritable discrimination parmi les bretonnants puisque seuls ceux dont la compétence linguistique est la plus élevée peuvent consommer ce bien. Si l'existence du patrimoine culturel breton est un bien collectif, consommé à égalité et en totalité par tous, conformément à la définition donnée par Samuelson, la consommation de celui-ci est réservée à une élite que son éducation ne prédispose pas d'ailleurs toujours à apprécier cet usage.

L'offre d'écriture en breton sera donc nécessairement très limitée de même que la demande. En fait, et c'est bien ce que l'on observe, il s'agira parfois d'une auto-consommation. Une des revues les plus diffusées et les plus anciennes compte environ un tirage de 1000 exemplaires vendus (y compris les abonnements) (9). Dans les autres cas, il s'agira de revue à caractère

(9) AL LIAMM

confessionnel ou idéologique affirmé. Il faut noter cependant dans les publications récentes, depuis une dizaine d'années, une volonté de traiter des sujets scientifiques, particulièrement en linguistique (ex : HOR YEZH).

La plus grande partie de cette production provient du secteur associatif (AL LIAMM est une coopérative). La rentabilité de ces activités demeurant faible, il en résulte que les capitaux ne s'y investissent pas, il y a donc stagnation de ce secteur d'activité.

2. Une technique moderne : l'audio-visuel

La révolution introduite par l'audio-visuel dans les communications n'a pas manqué de toucher le secteur bretonnant ; il convient cependant de distinguer le secteur privé, le secteur associatif, et le secteur public.

Dans le secteur privé, il y a eu le développement d'une industrie du disque qui s'est faite autour de la composante musicale du patrimoine culturel breton. Les possibilités d'expansion du marché apparaissent très limitées et il est très vite saturé. A l'heure actuelle, il existe en permanence une activité de transmission audio-visuelle de la culture bretonne, ce qui est un fait nouveau par rapport aux années 60. Par contre, il semble plus difficile de dire si le domaine est appelé à évoluer.

Dans le secteur associatif, il y a un vaste mouvement pour prendre en charge tout ce qui est recensement, archivage et diffusion par disque et par cassette de la culture bretonne et plus particulièrement tout ce qui a trait à la langue bretonne. Citons comme exemple représentatif : un journal parlé, enregistré sur cassette et qui circule parmi les abonnés appartenant à un même pays.

Dans le secteur public, jusqu'à une époque récente, il y avait un monopole de l'Etat sur l'information, il en résultait un **contingement** de l'offre de breton sur les antennes nationales. Le développement actuel des radios libres devrait permettre de développer cette offre et ce, d'autant plus que, l'aire de diffusion d'une radio libre étant limitée, elle peut d'autant plus facilement émettre dans le dialecte du pays. A l'heure actuelle, il paraît difficile de se prononcer sur la volonté de l'Etat de limiter ou non cette offre par la réglementation ou par la concurrence.

En résumé, l'on peut dire que si les conditions techniques d'une diffusion traditionnelle du breton sont réunies, il est difficile de présager de l'avenir de celle-ci. Tout dépendra sans doute de la concurrence, non pas entre secteur privé et secteur public mais entre secteur associatif et secteur public.

Dans tous les cas, le développement du breton passe par l'extension du nombre de ses consommateurs potentiels. Nous retrouvons ici le problème de la formation initiale du capital ; les élèves de breton d'aujourd'hui sont les consommateurs de breton de demain.

B. BRETON ET ENSEIGNEMENT

Le breton, comme toutes les langues, est susceptible de deux types d'enseignement. Soit il est mis à parité avec d'autres enseignements de langues ou autre, et il apparaît comme une composante supplémentaire du capital humain, soit au contraire, il est la langue maternelle, c'est-à-dire que la plus grande partie de l'éducation de l'individu se fera dans cette langue. Il est manifeste que le coût de l'investissement de l'apprentissage de la langue n'étant pas le même dans les deux cas, les rendements que l'on peut en attendre ne sont pas comparables non plus.

1. Enseignement et breton

En France, l'enseignement des langues telles que le breton, est soumis à la loi DEIXONNE votée en 1951. Cette loi institue l'enseignement des "langues et dialectes locaux" dans les collèges et lycées ; par ailleurs, le texte de la loi précise qu'il s'agit du breton, du basque, du catalan et de l'occitan. Il y a un écart très grand entre ce qui est édité par le texte législatif. Tel qu'il est, ce texte fait reposer l'offre d'enseignement de breton sur l'administration de l'enseignement secondaire. Il apparaît alors que, conformément à ce qu'enseigne l'économie de la bureaucratie, il y a substitution d'objectifs personnels de la part de ceux qui sont chargés de la mise en oeuvre de ce texte à l'objectif (mal défini d'ailleurs) du législateur. En fait, la demande de breton comme deuxième langue s'est développée depuis les dernières années malgré le faible rendement qui lui est attaché (quelques points supplémentaires au Baccalauréat) dans le cadre du secteur scolaire. Mais cette demande ne peut être satisfaite car il y a un véritable rationnement pratiqué par l'administration. A ce coût que représente pour les élèves l'apprentissage du breton comme langue secondaire (coût qui tient généralement dans la renonciation à du temps de loisirs) leur demande ne peut être satisfaite car le niveau de l'offre est bloqué volontairement à un niveau insuffisant.

D'autre part, le développement de cette demande ne pourra être satisfait que si non seulement le nombre d'heures d'enseignement de breton augmente, mais aussi le nombre d'enseignants qui peuvent assurer cette formation. Ce n'est qu'en 1981, qu'une licence de breton a été créée, licence qui doit permettre la formation des maîtres, et donc de permettre à l'enseignant de breton d'accéder à un statut réglementairement défini qui lui permette d'être payé pour cet enseignement.

Le gain ainsi réalisé par l'enseignement dans cette opération ne manquera pas de faire augmenter le nombre de ceux-ci, d'où un meilleur ajustement de l'offre et de la demande.

L'évolution des demandes (de quelques centaines à quelques milliers) et celle de l'offre correspondante devrait être réalisée par l'éducation nationale de manière à éviter la multiplication des coûts d'ajustements locaux au niveau de chaque établissement.

Mais le breton ne suffit plus actuellement comme langue secondaire et l'on se trouve devant une demande de breton comme langue maternelle dans le cadre de l'école (qu'il s'agisse d'enseignement privé ou public).

2. Enseignement en breton

Depuis le début du siècle, il y a eu quelques rares tentatives pour réaliser dès la maternelle un enseignement en breton. Citons par exemple le cas d'Armand Le Calvez qui créa en 1957 SKOL SANT ERWAN. Toutes ces tentatives ont très vite échoué. Ce n'est que dans les années 70 que, parallèlement à un mouvement analogue pour le basque avec SEASKA, on a vu se développer en Bretagne un mouvement pour les maternelles en breton sous le nom de DIWAN.

A l'heure actuelle, DIWAN compte 16 classes pour 200 élèves. L'enseignement est assuré par un maître par classe. DIWAN appartient au secteur associatif et s'est développé spontanément. Il en résulte que ce mouvement recouvre une grande hétérogénéité des comportements. Du côté de l'offre, la situation des enseignants est tout à fait comparable à celle qu'ils trouveraient dans le secteur public (rémunération et avantages en nature tels que le logement). Il y a une volonté délibérée de ne pas pénaliser les enseignants de DIWAN, en leur créant une situation égale à celle qu'ils auraient dans le privé ou le public. DIWAN facilite bien évidemment un arbitrage en sa faveur.

D'ailleurs, il y a plus de candidats à l'enseignement qu'il n'est possible d'en retenir. Notons, au passage que le choix de l'enseignement dépend dans une grande mesure des parents des élèves de la classe. Du côté de la demande, la situation est plus complexe ; comme toujours dans ce cas, le choix est fait non pas par le consommateur (l'enfant) mais par les parents qui financent cet investissement. Le coût pour les parents réside moins d'ailleurs dans un aspect monétaire (DIWAN est gratuit) que non monétaire, par la participation qui leur est demandée sous forme bénévole, telle que le ramassage scolaire, etc...

En ce qui concerne les motivations des parents, elles sont plus complexes si l'on trouve bien sûr des parents bretonnants, désirant transmettre leur patrimoine culturel à leurs enfants ; on trouve aussi, des parents non bretonnants qui désirent faire bénéficier leurs enfants d'une qualité d'encadrement supérieure à celle qu'ils pourraient trouver dans les écoles avoisinantes. Dans ce cas, le caractère bretonnant est secondaire. Ces deux cas peuvent être représentés comme les deux partitions extrêmes que l'on peut en première analyse mettre en évidence.

Existe-t-il un marché de l'enseignement en breton ? L'existence de DIWAN permet de répondre affirmativement à cette question. Par contre, il n'est pas sûr que l'offre et la demande concernent le même bien. D'autre part, le caractère non marchand de DIWAN lui pose des problèmes car si cette association a des charges (paiement du personnel, achat de matériel, ou plus récemment d'un immeuble), ses ressources sont par nature plus aléatoires (cotisations, dons, collectes, produits de ventes pendant les fêtes).

L'incertitude qui pèse sur les ressources est sans nul doute un frein au développement de cette initiative. Une fois encore, le développement de cette initiative dépendra de l'attitude du secteur public à son égard. L'intégration de DIWAN, ainsi que celle de SEASKA dans l'éducation nationale, ne saura se faire sans poser la question préalable de la finalité de cet enseignement, ce qui nous ramène au point de départ de cet article. Pourquoi un enseignement en breton si la langue de travail ne doit pas être le breton ?

En conclusion, nous pouvons dire que si l'enseignement du breton est appelé à se développer, l'enseignement en breton connaît une limitation à son développement par l'incertitude élevée qui règne sur le rendement que peut procurer un tel investissement.

Si la formation en breton est susceptible d'offrir un emploi, ce sera plus vraisemblablement dans le secteur associatif où cette langue apparaît déjà comme une langue de communication dans le travail. Si les enseignants de DIWAN sont un tel exemple, celui-ci demeure pour l'instant d'une portée limitée.

Jean-Marie ROUSSEAU,
Maître-Assistant
à l'Université de Bordeaux 1
Mars 1982.

BIBLIOGRAPHIE

- BECKER Gary S
Human Capital. New York : National Bureau of Economic Research 1964, Reprint Ed. New York : Columbia University Press, 1975.
- BECKER Gary S
"A theory of the Allocation of time", *Economic Journal*, 75 (September 1965) : 493-517.
- BRETON Albert
Le Bilinguisme : une approche économique. Montréal
L'Institut de Recherche C.D. Howe, 1978.
- CARLOS Serge
L'Utilisation du Français dans le Monde du Travail au Québec
Québec : L'Éditeur Officiel du Québec, 1973.
- MIGUE Jean-Luc
"Le Nationalisme, l'Unité Nationale et la Théorie Economique de l'Information", *Canadian Journal of Economics* (May 1970) : 183-198.
- MIGUE Jean-Luc
L'Économiste et la chose publique. Presses de l'Université du Québec, 1979.
- PERSON Yves
"Impérialisme linguistique et Colonialisme" *Les temps modernes* (324-325-326) pp 90-118.
- VAILLANCOURT François
"The role of language in the determination of the labour earnings of Quebec males in 1970" *Cahier n° 7904* Département économique Université de Montréal, 1979.

BRETONED
DOUJAÑS
D'HON BRO !
GOULENN A RAOMP
UL LESENN-DIASEZ
EWID AR BREZHONEG
HA
SEVENADUR BREIZH
A B F A L Z
B - S B - S - U
U - D - B

BRETONS.
EXIGEONS :
Le respect de nos droits
culturels
Un statut officiel pour la
langue et la culture bre-
tonnes.
Front Culturel
Progressiste Breton
Ar Iste
Parti socialiste
Parti socialiste unifié
Union démocratique bretonne

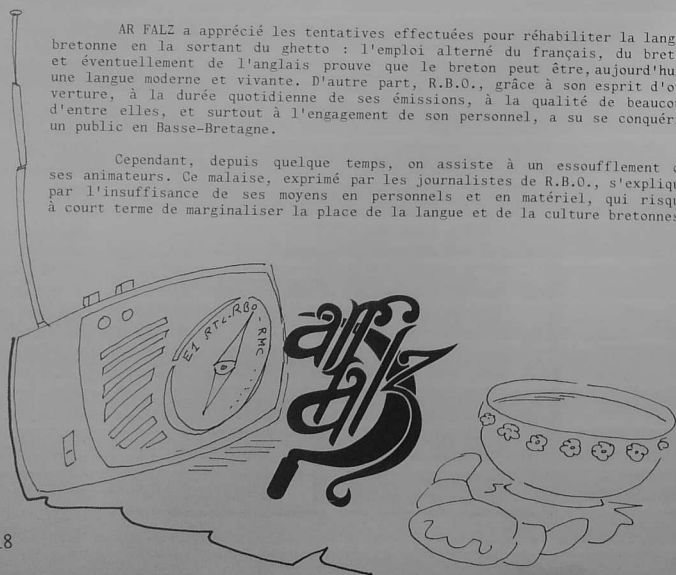
RADIO BRETAGNE OUEST BREIZ IZEL

AR FALZ à l'écoute de RADIO-BRETAGNE-OUEST

Après 3 mois de fonctionnement de la station, le moment est venu pour AR FALZ de porter une appréciation sur les services rendus par R.B.O. aux auditeurs bretons.

AR FALZ a apprécié les tentatives effectuées pour réhabiliter la langue bretonne en la sortant du ghetto : l'emploi alterné du français, du breton et éventuellement de l'anglais prouve que le breton peut être, aujourd'hui, une langue moderne et vivante. D'autre part, R.B.O., grâce à son esprit d'ouverture, à la durée quotidienne de ses émissions, à la qualité de beaucoup d'entre elles, et surtout à l'engagement de son personnel, a su se conquérir un public en Basse-Bretagne.

Cependant, depuis quelque temps, on assiste à un essoufflement de ses animateurs. Ce malaise, exprimé par les journalistes de R.B.O., s'explique par l'insuffisance de ses moyens en personnels et en matériel, qui risque à court terme de marginaliser la place de la langue et de la culture bretonnes.



En conséquence, AR FALZ demande :

- un accroissement considérable de ces moyens qui, seul, permettra à R.B.O. de remplir sa mission de service public ;

- une extension des émissions, en langues bretonne et française, sur les différents aspects de la culture populaire, en particulier, la création d'un magazine d'information et de culture en breton, à une heure de grande écoute (le Dimanche matin par exemple).

Ce qui est valable pour la Creuse ou la Mayenne n'est pas transposable en Bretagne ; R.B.O. ne doit pas rester une radio départementale. Compte-tenu de l'originalité bretonne, AR FALZ continue à revendiquer une station dotée de moyens lui permettant de diffuser sur l'ensemble de la Bretagne.

Le 17 Octobre 1982

PROTESTATION AU SUJET DU PASSAGE DE CE COMMUNIQUÉ SUR R.B.O.

Nous avons envoyé ce communiqué à R.B.O., comme à tous les média ; le vendredi 22 Octobre à 12H40, le journaliste a donné lecture du **paragraphe 2 exclusivement** ("AR FALZ a apprécié... en Basse-Bretagne") ; pas un mot sur le malaise des journalistes, l'insuffisance des moyens et les revendications d'AR FALZ concernant R.B.O., ce qui faisait du communiqué un **panégyrique de R.B.O.**

Est-ce faire oeuvre d'informateur que de choisir, dans un texte, le paragraphe qui est le plus favorable ?

AR FALZ laisse à ses lecteurs le soin de juger de l'objectivité de l'information à R.B.O.

*premier numéro
Janvier 83*

Poesie Bretagne

*nouvelle revue de poesie bilingue
animée par Paul Keineg, Alain de Beuze, Denis Régat*

*abonnement 2 numéros par an : 70F
MAISON DE LA CULTURE
Rue du Château
29200 BREST*

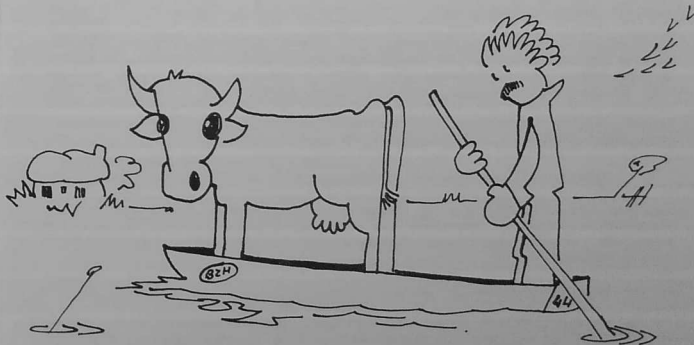


Le stage de l'île de Batz, cette année, a été un succès grâce au nombre élevé des participants et malgré des conditions d'accueil plutôt sommaires. Une réunion a eu lieu le jeudi en fin de stage afin de permettre aux participants de donner leur opinion sur ce genre de session. L'ensemble des participants n'attendaient pas un stage intensif mais bien plus la possibilité de parler breton lors de cours structurés ou de discussions improvisées. Le déroulement de chaque journée pouvait donc leur apporter ce qu'ils attendaient : une heure de chants plus deux heures de cours, le matin ; une demi-heure de danse vers midi ; deux heures de cours l'après-midi, suivis d'une heure de pause et de deux heures d'atelier facultatif jusqu'à 19 H, le soir étant réservé à des discussions avec des invités.

Il serait donc bon de reprendre cette formule de stage pour l'an prochain, en essayant toutefois de faire la publicité plus tôt. Il devrait donc avoir lieu du **Dimanche 28 Août au soir au Samedi 3 Septembre**, la rentrée scolaire étant fixée au **Jeudi 8 Septembre**. Il nous faut, dès maintenant trouver un lieu qui allie un minimum de confort pour l'hébergement des enfants et un prix pas trop élevé (jusqu'à 90 F par jour). Nous avons pensé le faire en Loire-Atlantique afin que les Bretons de Basse-Bretagne aient aussi la possibilité de connaître cette région pleine-bretonne et afin de permettre à ceux qui y étudient le breton d'avoir -pour une fois- un stage non loin de leur domicile. Cette décision montre, de plus, notre détermination à voir ce département rattaché à la région Bretagne.

A l'île de Batz, les groupes de travail étaient, dans l'ensemble, trop chargés et trop hétérogènes en ce qui concerne le niveau et les attentes des différents participants. Il faudrait donc, cette année, organiser 6 groupes pouvant accueillir chacun une dizaine de participants :

- niveau 1 : débutants.
- niveau 2 : débutants ayant jusqu'à 30 heures de breton.
- niveau 3 : participants ayant de 30 à 90 heures de breton ; mise à niveau en ce qui concerne la grammaire, exercices structuraux ; accent mis sur la langue parlée.
- niveau 4 : participants possédant de bonnes bases grammaticales ; conversation à partir de textes et autres documents.
- niveau 5 : enseignants ou personnes intéressées par la pédagogie du breton ; échange d'expériences entre enseignants, discussion en breton, possibilité d'enseigner pendant quelques heures par jour à des groupes d'enfants.
- niveau 6 : bretonnants confirmés ; étude de documents en breton sur des sujets précis.



Il faudrait donc que s'organise à l'intérieur d'AR FALZ une commission chargée de la préparation du prochain stage d'été, comprenant des animateurs (chants, danses, musique), des enseignants de tous les niveaux, ainsi que toutes les personnes désireuses de s'occuper de son organisation pratique ou de l'encadrement des enfants. Il semble, en effet, souhaitable que ces derniers ne soient pas simplement "gardés", mais qu'ils participent aussi effectivement à l'animation et à l'enseignement en breton. Ceci demande donc des moyens suffisants en matériel pédagogique et en personnel bénévole.

Toutes les personnes qui voudraient s'occuper de la préparation du prochain stage sont donc invitées à prendre contact avec : **Jean-Pierre QUEMENER**, 3 allée du parc des landes, Saint-Lyphard, 44 410 HERBIGNAC.

LU DANS LA PRESSE :

LES PARENTS SCHLERET d'ILLE-et-VILAINE CONTRE L'ENSEIGNEMENT DU BRETON

Dans un long article publié le 23 Octobre 1982 par Ouest-France (page de Rennes), les parents Schleret (ex-Fédération Lagarde) se sont nettement prononcés contre l'enseignement du breton dans le primaire et les collèges. En voici quelques extraits significatifs : "Cet enseignement nous semble singulièrement restrictif comme moyen de connaissance de la culture régionale. Autant il nous semble intéressant, et sans conséquence budgétaire importante, de promulguer au sein de l'Education nationale une meilleure connaissance des régions, de leur histoire et de leur culture dans le cadre d'activités d'éveil en primaire ou de l'histoire-géographie, éventuellement de façon optionnelle dans le secondaire, autant la mise en place relativement coûteuse d'enseignements de la langue bretonne ne nous semble pas la meilleure façon d'apprécier la spécificité de notre région". Ils poursuivent : "Dans le secondaire, la création d'options de breton, déjà opérationnelles ou à l'étude dans bon nombre d'établissements, s'est traduite par l'affectation à ce titre de deux postes et demi pour l'Ille-et-Vilaine. Dans la conjoncture actuelle de restriction budgétaire, où pour 1 194 élèves supplémentaires en Ille-et-Vilaine les postes créés sont insuffisants pour couvrir les besoins, le moment ne nous semble pas bien choisi pour offrir à quelques rares élèves le luxe d'un enseignement optionnel, quand d'autres manquent de l'essentiel". Ils ajoutent : "Là aussi, une ouverture plus grande sur la connaissance des histoires et cultures régionales, faite au sein d'un enseignement d'histoire-géographie, eût probablement coûté moins cher et apporté plus".

Concernant l'enseignement de l'histoire et de la culture régionales, AR FALZ ne peut qu'être d'accord avec cette demande ; cet enseignement, pourtant explicitement prévu par les textes officiels, demeure encore trop souvent lettre morte. Faut-il incriminer les enseignants eux-mêmes, qui refusent de renouveler, d'actualiser leurs connaissances, ou leur absence de formation dans ce domaine ? Par contre, au sujet de l'enseignement du breton en Ille-et-Vilaine, AR FALZ tient à faire observer que :

- la distinction entre Basse-Bretagne, zone bretonnante et la Haute-Bretagne tend à s'estomper ; le 1/4 de la population de Saint-Brieuc, au moins, comprend le breton ; la lauréate du concours Yann Sohier organisé par AR FALZ Bro Dreger est nantaise ; combien de milliers de bretonnants vivent à Rennes ?

- la langue bretonne n'a pas à faire les frais des restrictions budgétaires ; pourquoi le breton ne serait-il pas enseigné à Rennes, alors que le turc, l'arabe, le portugais le sont, à juste titre ?

- il est démagogique de mettre en concurrence l'enseignement du breton avec celui d'autres disciplines ; la suite de l'article déplore que l'option "allemand renforcé" ne soit plus assurée au collège Anne-de-Bretagne, en laissant entendre que la faute en est aux "quelques rares élèves" à qui est offert "le luxe d'un enseignement optionnel" (= le breton). Notons bien qu'il s'agit, non de l'enseignement de l'allemand, mais seulement de l'option "allemand renforcé". Il est vrai que le breton n'est ni une langue internationale, ni une source de devises fortes, et que les aspects non-marchands l'emportent sur les aspects marchands (voir l'article de Jean-Marie Rousseau) !

En conclusion, AR FALZ est bien d'accord pour déplorer l'insuffisance des moyens débloqués pour assurer les cours d'allemand-renforcé, ou de grec, ou de latin, ou de russe, même si les effectifs sont parfois squelettiques. Mais réclamer l'éviction du breton des écoles primaires et secondaires - alors qu'il a été si difficile aux parents de l'A.P.E.E.B. de l'y faire entrer - n'est-ce pas aller contre le progrès ? N'est-ce pas céder à une vision utilitariste, matérialiste et étriquée du rôle de l'Education Nationale ? N'est-ce pas contribuer à hâter l'agonie de la langue bretonne ? Car si le breton n'est pas enseigné dans les écoles de Bretagne, où le sera-t-il ?

Pour le Bureau d'AR FALZ,
Paolig COMBOT

D'AR CELENNERIEN WAR AR BREZHONEG AUX PROFESSEURS DE BRETON

Parmi les enseignants de breton, rares sont ceux qui ne se sont pas trouvés confrontés, un jour ou l'autre, à l'un ou l'autre de ces problèmes : horaires (entre 13 H et 14 H, après 17 H, après 18 H), regroupement d'élèves (comment regrouper l'ensemble des élèves intéressés, sur une division ?), concurrence avec d'autres matières ou clubs, répartition du service sur plusieurs établissements, emploi du temps, mauvaise volonté et tracasseries administratives diverses, propagande contre l'enseignement du breton, etc...

Le Front Culturel Progressiste Breton a décidé de recenser le maximum de témoignages, sous forme d'un "Livre Noir de l'Enseignement du Breton", qui sera remis au Recteur d'Académie.

Adresser tout témoignage, avant le 4 Décembre 1982, à :
Yves JARDIN, 12 rue Charles de Foucauld 29100 Douarnenez.

APPEL DE LA SECTION DE MORLAIX

L'année 1983 verra le 50e anniversaire de la création du Mouvement AR FALZ par Yann SOHIER.

A cette occasion, la section de Morlaix a l'intention d'organiser, en collaboration avec le musée de la ville, une exposition sur la vie et l'oeuvre de SOHIER ; un numéro spécial de cette revue lui sera également consacré.

La section est à la recherche de documents sur Y. SOHIER, mais aussi sur le contexte de l'époque, tels que : photos, revues, dessins, manuscrits, textes divers, affiches, etc...

Faites part de toute suggestion, proposition, offre, à :
AR FALZ, 6 rue Longue 29210 Morlaix,
Téléphone : (08) 62.17.20. ou (08) 88.50.50.

LE CONSEIL CULTUREL DE BRETAGNE ET L'ENSEIGNEMENT DU BRETON

Le C.C.B. s'est réuni en Assemblée plénière le 29 Novembre 1982 à Rennes. Le Président sortant Michel DENIS, appuyé par René REGNAULT, Sénateur socialiste, a présenté la candidature de Michel QUESNEL qui, n'étant plus doyen de la Faculté de Lettres de Brest, va pouvoir se consacrer sur le tard à la défense de la culture bretonne ; il a battu Per DENES par 24 voix contre 19. Autre élection : 4 sièges sont offerts aux associations culturelles au sein du bureau du C.C.B. ; l'Assemblée a préféré aux sortants, représentants d'Ar Falz, Skol An Emsav, Kuzul ar brezhoneg, 2 membres d'associations non-spécifiquement bretonnes : la F.O.L. et l'A.D.E.C. Quelle leçon en tirer ? L'arrivée - à la présidence comme au bureau du C.C.B. - de personnes dont le zèle pour la défense de la culture spécifiquement bretonne n'a jamais été remarqué, risque de faire passer au second plan nos revendications culturelles propres, au profit de la Culture "d'ore vras". Mais ne faisons pas de procès d'intention ; quellet 'vo !

Une partie importante des travaux du C.C.B. ayant été consacrée à l'enseignement du breton, nous avons choisi de présenter à nos lecteurs :

1. Une résolution sur l'enseignement du breton, présentée par Armand KERAVEL.
2. Quelques extraits du Projet du Recteur.
3. Une analyse critique de ce Projet, présentée par Paolig COMBOT.
4. Quelques chiffres sur l'enseignement du breton dans le second degré.

1. RÉSOLUTION DU C.C.B. SUR L'ENSEIGNEMENT

Rappelant sa prise de position quelques jours après la déclaration à la presse de M. Savary au sujet de l'enseignement des langues et cultures dites régionales, le Conseil Culturel de Bretagne enregistre comme positives les décisions de M. le Recteur d'Académie de Rennes annonçant comme non valables pour la Bretagne deux des mesures de la circulaire ministérielle relatives aux collèges. Ces décisions sont la suite immédiate des vives réactions intervenues en Bretagne devant plusieurs points de la circulaire ministérielle, ses insuffisances et ses obscurités, et surtout l'absence d'indications précises sur les moyens qui seront mis en oeuvre pour réaliser véritablement le "plan de 3 ans" annoncé.

A ce sujet, le C.C.B. considère que les quelques créations de services décidées par le Recteur d'Académie dans le 1er degré (5 conseillers pédagogiques), le 2e degré (11 équivalents de services de professeurs), ne peuvent être considérées, étant donné l'ampleur des besoins réels, comme représentant la première année d'exécution du plan de 3 ans annoncé par le Ministre. Aussi le C.C.B. insiste-t-il pour que la réalisation de ce plan soit préparée école par école afin d'établir une projection annuelle pour 1983-1986 des créations de services à mettre en place aux divers niveaux.

Par ailleurs, le C.C.B. affirme la nécessité d'amender de manière sérieuse la circulaire Savary, en particulier sur une série de points énumérés en annexe.

Le C.C.B., reprenant l'ensemble des orientations générales et des revendications précises soutenues par lui depuis sa création en ce qui concerne

la place à donner à la langue bretonne, au parler gallo et à la culture bretonne et gallèse dans l'ensemble du système éducatif en Bretagne, souligne que la satisfaction des droits culturels bretons trouve une nouvelle justification dans la Résolution adoptée par le Parlement Européen relative aux droits des langues et cultures régionales et des minorités ethniques dans la Communauté. Il est urgent que le gouvernement français tienne compte des prescriptions à ce sujet au plan international et des pratiques des Etats démocratiques.

ANNEXE

- 1er degré :
- 1 - encouragements visibles - suppression autorisation préalable - création de classes expérimentales, dont des classes-pilotes maternelles, ceci impliquant une solution concertée du problème de l'intégration des classes DIWAN ;
 - mise en place d'un réseau plus serré de Conseillers pédagogiques et d'Itinérants ;
 - 2 - cours réguliers dans les E.N.
 - 3 - développement de la formation.

Préparation du Plan, objectif : rendre possible l'enseignement du breton et du gallo dans toutes les écoles.

- 2e degré :
- 4 - supprimer dans la circulaire les deux mesures bloquantes du 1er cycle ;
 - 5 - intégration totale des cours dans les services ;
 - 6 - confirmer l'épreuve optionnelle au baccalauréat en 1986 ;
 - 7 - organisation des cours hors de Bretagne.

Préparation d'un Plan établissement par établissement, même objectif que 1er degré prévoyant création services.

- 8 - effort particulier pour la formation des maîtres.
- 2 degrés :
- 9 - documentation pédagogique ; mise en place d'un service spécial langues et culture bretonnes ;
- 10 - instructions sur la généralisation d'un enseignement en français de la culture bretonne.

Enseignement supérieur :

- 11 - création d'un C.A.P.E.S. Langue Régionale, donc d'Etudes bretonnes et celtiques.

2. PROJET POUR UN DÉVELOPPEMENT ACCRU DE L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES ET CULTURES RÉGIONALES EN BRETAGNE

I - LES MATERNELLES ET L'ECOLE ELEMENTAIRE

L'Education Nationale a déjà mis en place, dans de nombreuses écoles de Bretagne, un enseignement de la langue et de la culture bretonnes.

Actuellement, la sensibilisation en français à la culture bretonne et/ou gallèse est assurée dans près de 350 écoles alors que des enseignements

sur les langues et cultures sont donnés en breton (ou en gallo) dans approximativement 230 écoles. Enfin, environ 200 instituteurs consacrent une partie de leur activité à ces enseignements.

Ces deux dernières années ont marqué une progression de cet enseignement :

- création de 9 postes supplémentaires d'instituteurs-animateurs, futurs conseillers pédagogiques en titre,
- introduction des langues régionales dans le recrutement et la formation des instituteurs, cette dernière devant être complétée par la voie de la formation continue (Ecoles Normales d'Instituteurs, Délégation régionale du Centre National d'Enseignement par Correspondance, etc...).

Ce projet qui vous est présenté a pour but d'aller plus en avant. En premier lieu, il s'agira :

1°) de multiplier le nombre de maternelles et d'écoles primaires où une sensibilisation à la langue, et puisant dans le fond culturel régional, est réalisée ;

2°) de créer des classes expérimentales bilingues. Ce seront des classes de l'école publique placées sous l'autorité du Directeur de l'école.

a) Principes généraux :

Ces classes fonctionneront dans les locaux de l'école publique ou à proximité. L'accord des collectivités locales sera sollicité ; "les collectivités locales qui ont souvent marqué leur intérêt pour les langues et cultures régionales se verront (ainsi) offrir des possibilités d'intervention", conformément aux termes de la circulaire du 21 Juin.

Ces classes devraient être essentiellement, dans un premier temps, des maternelles, mais, sur la base des expériences existantes, il est parfaitement envisageable que certaines soient aussi ouvertes dans l'école élémentaire.

Leur nombre sera progressivement accru selon les possibilités et la nécessité.

Ces classes pourront être créées s'il existe un minimum de 8 élèves sollicitant l'enseignement bilingue. Ce nombre -sans constituer une norme officielle- est celui qui est généralement admis pour le maintien d'une classe en diminution d'effectifs en zone rurale.

Toutefois, les ouvertures se feront selon les priorités qui apparaîtront en fonction de la demande et des moyens disponibles. A ce sujet, il convient de rappeler que ces expériences reposent avant tout sur la prise en charge par le maître dans sa classe, s'il est volontaire, avec l'aide des instituteurs-animateurs.

Ces ouvertures de classes seront prononcées après avis des instances consultatives compétentes pour l'enseignement du premier degré.

b) L'enseignement :

Le taux respectif d'enseignement en français et en breton (ou gallo) sera défini de manière à éviter la domination d'une langue sur l'autre et à permettre l'apprentissage convenable de chacune d'elles. Il sera donc vraisemblablement à moduler selon l'âge des élèves.

La notion de volontariat des enseignants et des élèves, aussi bien que le caractère expérimental, impliquent que les méthodes pédagogiques utilisées puissent varier d'une école à l'autre et qu'une latitude soit laissée aux élèves -avec l'accord des familles- de choisir non seulement l'école -la désectorisation de ces classes sera décidée- mais aussi, si possible, la proportion respective de français ou de breton enseigné.

c) Le personnel enseignant :

Il sera recruté selon le principe du volontariat.

Aux enseignants possédant un Certificat d'Aptitude Professionnelle, une formation complémentaire, si elle n'a pas déjà été suivie, tenant compte de la spécificité du poste bilingue, sera proposée sous la forme d'un stage de formation continue, stage qui pourrait être validé par une épreuve orale portant sur la langue et la culture bretonnes.

Cette formation continue, qui s'articulera avec la formation initiale prévue dans les Ecoles Normales par la circulaire, sera couverte par le plan qui va être défini par la mission académique à la formation des personnels.

Les enseignants ne possédant pas de Certificat d'Aptitude Professionnelle, mais ayant déjà enseigné par exemple sous l'égide de DIWAN, pourront être recrutés comme suppléants de l'enseignement public, sous réserve des conditions habituelles de diplôme (baccalauréat), et de nationalité.

En vue de leur titularisation ultérieure, des possibilités d'accès au C.A.P. leur seront offertes selon des modalités spécialement aménagées.

d) Relations entre ces classes publiques bilingues et les écoles DIWAN

Les classes bilingues publiques, implantées dans une zone géographique que ne couvre pas actuellement le réseau des écoles DIWAN, constitueront un véritable réseau de l'enseignement en breton.

Si un accord sur les méthodes pédagogiques intervient entre l'Educateur National et DIWAN, cette extension dispensera DIWAN d'un développement de ses activités, donc de ses charges. Dans le cas contraire, l'Association sera libre de créer ou non une école concurrente. Mais, dans ce cas également, les règles de la carte scolaire s'imposent pour éviter le gaspillage des moyens publics, l'obtention par DIWAN d'une aide de l'Etat sera fortement compromise.

II - LES COLLEGES ET LES LYCEES

L'enseignement du breton dans le second degré est aujourd'hui programmé à des degrés divers (allant de l'heure facultative à une filière complète Langue Vivante II ou III), dans 75 établissements de l'Académie.

Cet enseignement, jusqu'ici assuré par des professeurs en heures supplémentaires ou en complément de service (si l'on excepte les trois emplois créés en 1978 au titre de la Charte Culturelle), est dès cette année conforté par la mise à disposition de 11 emplois.

Ces emplois, ainsi que ceux qui seront créés en 1983, feront l'objet d'une décision d'implantation dans des établissements du second degré, après consultation des groupes de concertation académiques.

Une publication de ces emplois sera faite au plan académique. Les enseignants, qui devront remplir les conditions requises par la circulaire ministérielle du 21 Juin, seront choisis selon des modalités restant à préciser.

III - L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE

Bien que ces domaines soient de la compétence des établissements d'enseignement supérieur, il paraît indispensable d'inclure ces niveaux de formation dans un projet global. De nombreuses activités décrites dans les paragraphes précédents nécessiteront le concours des universitaires.

Mais, au-delà de cette collaboration, il reste à souhaiter une coordination des enseignements post-baccalauréat et l'établissement d'un programme régional de recherche.

3. AVIS DU CONSEIL CULTUREL SUR LE PROJET POUR UN DEVELOPPEMENT ACCRU DE L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES ET CULTURES REGIONALES EN BRETAGNE

Le CONSEIL CULTUREL accueille avec satisfaction les initiatives prises par M. le Recteur d'Académie de Rennes, qui témoigne de sa réelle volonté d'œuvrer pour le développement de nos langues et cultures. Il estime notamment positives :

- la volonté de multiplier le nombre de maternelles et d'écoles primaires où une sensibilisation sera faite ;
- la volonté de créer des écoles expérimentales bilingues ;
- la recherche d'un accord avec DIWAN ;
- la création d'emplois nouveaux d'enseignants de breton dans le second degré ;
- la volonté de coordination avec les Universités, notamment dans le domaine de la formation des maîtres.

Cependant, le CONSEIL CULTUREL DE BRETAGNE :

- 1 - demande que cette multiplication du nombre des maternelles et des écoles primaires assurant une sensibilisation à la langue devienne une **généralisation** de la sensibilisation à la culture bretonne, incluant des notions élémentaires de langues bretonne et/ou galloise ;
- 2 - s'étonne de la course d'obstacles que constitue l'ouverture de classes expérimentales bilingues ; obtenir : a) l'accord des collectivités locales, b) le minimum de 8 élèves, c) le volontariat du personnel enseignant, d) l'accord des instances consultatives, relève de l'exploit ; est-il besoin de mettre tant de garde-fous à l'ouverture de ces classes ? N'est-il pas temps de substituer, à la notion de demande -fortement et négativement conditionnée par des décennies de rejet et de mépris- la notion d'offre de la part du Service d'Education ?
- 3 - affirme que toutes ces initiatives ne pourront voir le jour sans un **effort budgétaire important**, qui doit se traduire par de nombreuses créations de postes, dans le premier comme dans le second degré ; où est la ligne budgétaire qui apporterait ces moyens nouveaux ?
- 4 - demande la mise sur pied d'une Commission interministérielle afin d'assurer la réalisation concrète des dispositions de collaboration entre DIWAN et l'Education Nationale.

Le CONSEIL CULTUREL DE BRETAGNE attend donc de M. le Recteur d'Académie que les dispositions nécessaires soient prises afin que son projet, amélioré par les observations ci-dessus, aboutisse à un réel développement de l'enseignement des langues et cultures de Bretagne, à partir de la rentrée scolaire 1983-1984.

4. L'ENSEIGNEMENT DU BRETON DANS LE SECOND DEGRÉ EN 1982 - 1983

(sauf chiffres de Loire-Atlantique)

COLLEGES

Côtes-du-Nord	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan
1 demi-poste (Tréguier)	3 demi-postes (Brest St-Marc, Guerlesquin, Carhaix)	3 demi-postes (dont Rennes Hautes-Ourmes...)	0 demi-poste
en tout : 93 H	en tout : 120 H	en tout : 40 H	en tout : 27 H

total Collèges : 280 H

LYCEES

Côtes-du-Nord	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan
2 postes (1/2 Guingamp, 1/2 Lannion, 1 St-Brieuc)	3 postes et demi (1 poste à Carhaix, 1/2 " " Morlaix, 1/2 " " Kérichen, 1/2 " " Châteaulin, 1/2 " " Quimper, 1/2 " Pont-L'Abbé)	2 postes et demi (dont 1 poste à Rennes)	4 demi-postes (dont 1/2 poste au L.E.P. Marie Le Franc à Lorient, 1/2 poste au Lycée Colbert à Lorient, 1/2 poste à Pontivy)
en tout : 57 H	en tout : 97 H	en tout : 42 H	en tout : 48 H

total Lycées : 244 H

Total second degré : 524 H

BRETAGNE

- AR FALZ est un mouvement breton par nature, mais aussi par volonté consciente..
- La revendication bretonne du Mouvement AR FALZ concerne l'ensemble du territoire breton, y compris la Loire-Atlantique.
- Le Mouvement AR FALZ se situe dans le processus général de revendication par les prolétaires et les couches exploitées de la liberté de s'exprimer suivant leurs modalités culturelles propres. En ce sens, la revendication bretonne et l'affirmation de la nationalité bretonne d'AR FALZ se comprennent comme points de repère pour sa lutte culturelle et non comme principes politiques de base.

SOCIALISME

- Le Mouvement AR FALZ condamne :
 - la société capitaliste fondée sur le profit d'un petit nombre au détriment de l'intérêt général.
 - les tentatives réformistes visant à modifier cette société capitaliste pour l'adapter aux besoins de l'économie moderne ;
- il affirme la nécessité de l'instauration d'un régime socialiste qui seul pourra :
 - faire droit aux légitimes revendications, culturelles notamment, des minorités nationales incluses dans l'Etat-Nation français,
 - instaurer partout et pour tous une démocratie véritable, respectueuse des individus, autant que des groupes sociaux ou culturels,
 - réaliser les réformes de structure de l'économie qui permettront de déposséder les puissances d'argent du pouvoir qu'elles détiennent et exercent au détriment des travailleurs.

LAICITÉ

— AR FALZ définit la laïcité comme le refus de la soumission à un dogme défini par une hiérarchie. AR FALZ condamne l'école privée, confessionnelle, patronale ou à but lucratif, mais refuse également l'actuelle conception de l'école d'Etat dont le but est, à l'évidence, la soumission du peuple à l'idéologie de la classe bourgeoise dominante, et qui demeure l'instrument du génocide culturel partout où s'exerce — ou s'est exercée — la domination politique française.

Rejetant ces deux conceptions viciées, AR FALZ affirme sa volonté d'œuvrer pour qu'en Bretagne comme ailleurs, l'école publique devienne effectivement l'Ecole du Peuple.

— AR FALZ est membre fondateur du FRONT CULTUREL PROGRESSISTE BRETON.

MODALITÉS D'ADHÉSION

L'adhésion au Mouvement AR FALZ nécessite, outre l'acceptation de ses statuts et de ses orientations générales :

- l'abonnement à la revue AR FALZ (50 F pour quatre numéros) ;
- le paiement d'un droit d'adhésion de 50 F minimum par an.

L'adhésion au Mouvement donne le droit de participer à l'assemblée générale et donc d'être éligible au Conseil d'administration, à condition qu'elle parvienne au secrétariat d'AR FALZ un mois auparavant.

S O M M A I R E

ERWAN PERSON D'AN ANAON

ASPECTS MARCHANDS ET NON MARCHANDS
DE LA LANGUE BRETONNE

AR FALZ ET R.B.O.

ECHOS DU STAGE AR FALZ-I.P.L.B.

UNE FEDERATION DE PARENTS D'ELEVES CONTRE LE
BRETON EN ILLE ET VILAINE

LE CONSEIL CULTUREL ET
L'ENSEIGNEMENT DU BRETON
